



Bulletin à retourner à :

Adhésion Structure Professionnelle Équestre

Adhésion EquiLiberté

Rémy GUILLON

91 rue Chanzy

24000 PÉRIGUEUX

mail : r.guillon@equiliberte.org

Tél : 06 71 07 90 98

La Structure Professionnelle Équestre

Adhésion initiale Renouvellement d'adhésion

Nom du centre :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

Site web de la structure :

Fédération Départementale ou Interdépartementale de la structure (s'il y a lieu) :

LE (LA) RESPONSABLE DE LA STRUCTURE

Nom : Prénom :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

L'ADHESION DE LA STRUCTURE

→ La cotisation annuelle EquiLiberté comprend :

- => l'adhésion de la structure à la Fédération Nationale EquiLiberté© et à sa structure départementale si elle existe.
- => la possibilité de faire souscrire des Assurances Temporaires (à la Journée).
- => la réversion de 3€ par adhésion EquiLiberté vendue, sous réserve de la signature de la convention (en page 2).
- => la publication de votre structure sur notre site EquiChemins.
- => le contact et les tarifs privilégiés avec notre partenaire Assurance Equitanet.

→ Pour toute souscription du 1er octobre au 31 décembre, l'adhésion et les conditions ci-dessus sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

REGLEMENT A EFFECTUER A L'ORDRE D'EQUILIBERTE© :

40 €

Cadre réservé à EquiLiberté
Date de réception bulletin et règlement :

.....

Fait à le Signature obligatoire :

Convention

EquiLiberté National mandate pour promouvoir EquiLiberté au travers de la proposition de ses adhésions et assurances.

En contrepartie, EquiLiberté lui reversera la somme de **3 €** par adhésion et par an pour les nouveaux adhérents, ou pour un renouvellement à condition que l'adhésion d'origine soit de son fait.

En échange, le professionnel sus-désigné s'engage à accueillir tout adhérent EquiLiberté dans sa structure afin de le faire bénéficier de l'ensemble de ses services et ce, sans exiger de cette personne une licence FFE ou une adhésion à tout autre organisme.

Pour ce faire, la Structure pourra faire souscrire, si besoin, des Assurances Temporaire (à la Journée) pour couvrir la Responsabilité Civile des participants qui ne bénéficieraient pas de cette couverture. Il est entendu que notre assurance ne couvre, en aucun cas, une pratique compétitive ni une activité professionnelle.

La Structure doit souscrire une adhésion à notre Fédération, d'un montant de **40 €** par année.

Cette adhésion lui permet, en outre, de :

- profiter, si nécessaire, de conseils pour les démarches administratives et les problèmes juridiques et avoir accès à la Bibliothèque Documentaire ;
- bénéficier de prix négociés auprès de notre assureur **Equitanet**. N'hésitez pas à le solliciter, quelle que soit votre demande, en mentionnant votre appartenance à notre Fédération.

Vous serez aussi inscrit sur notre site EquiChemins, qui regroupe les itinéraires ainsi que les partenaires et hébergeurs.

Fait en 2 exemplaires à Le

Pour la Structure Équestre

Pour EquiLiberté